



2 mois de retard dans la restitution de caution

Par **Ludi59**, le **31/12/2007** à **17:51**

Bonjour,

J'ai pendant 2 ans loué un appartement par l'intermediaire d'une agence immobilière. J'ai quitté ce logement le 3 septembre 2007. Il n'y avait aucun problème avec l'état des lieux, ma caution devait donc m'être integralement restituée (860 euros) pour le 3 novembre.

Or, depuis je n'ai rien reçu. Je me suis rendue à l'agence vers le 20 novembre et la personne m'a signalé qu'en effet, ils avaient du retard dans les dossiers. Pour me faire patienter celle ci m'a proposé de ne pas deduire de la somme à me restituer les frais de cloture de dossier (65 euros).

J'arrive à 2 mois de retard et je commence à en avoir marre. Avoir 2 semaines de retard j'accepte mais 2 mois c'est enorme. Surtout qu'il s'agit d'un professionnel!!!

Que puis-je faire?

Y a t'il un texte de loi m'autorisant à reclamer des indemnités de retard superieurs à l'offre qu'ils me proposent?

Je vous remercie de m'aider si vous le pouvez.

Bonne année